

MISE A JOUR N° 8
2024

LISSIEU

ANNEXE

C.4.6 – Instauration du permis de démolir



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020- 48
Permis de démolir

Nombre de Conseillers en exercice : 23

- **Présents : 20**
- **Votants : 23**

Le 31 août 2020 à 19h30 heures, le conseil municipal de la commune de LISSIEU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame Charlotte Grange, maire, qui préside l'assemblée.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 août 2020.

MEMBRES PRESENTS :

Mesdames, Messieurs : Gilbert ARRIGONI, Quentin BALAYE, Emmanuel BERNARD, Cécile BOUTTET, George CHRYSSOMALIS, Elisabeth DE FREITAS, André DUMORTIER, Caroline FOLLETET, Pierre-Arnaud GOUDET, Charlotte GRANGE, Frédéric LAMPIN, Sandrine LECLERCQ, Monique MATHIEU, Anouk MEYSSELLE, Anne-Sylvie MONTANIER, Brigitte NATHANIEL, Grégory PARMENTIER, Jean-Luc RUIZ, Jean-Louis SCHUK, Victor TEIXEIRA.

ABSENTS :

MEMBRES EXCUSES : Sandrine COQUAND, Madeleine DUFOURNEL, Audrey-Laurence VIRLOGEUX.

PROCURATION :

Sandrine COQUAND a donné pouvoir à Gilbert ARRIGONI, Madeleine DUFOURNEL a donné pouvoir à Pierre-Arnaud GOUDET, Audrey-Laurence VIRLOGEUX a donné pouvoir à Charlotte GRANGE.

SECRÉTAIRE ÉLU : monsieur Jean Louis Schuck.

RAPPORTEUR : madame Anne Sylvie Montanier

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le PLU-h approuvé le 13 mai 2019,

Afin de conserver un contrôle en matière de politique d'urbanisme et de préserver l'unicité des règles d'urbanisme applicables sur l'ensemble de la commune, l'assemblée délibérante peut, articles L.421-3 et R.421-27 du code de l'urbanisme, décider de soumettre à permis les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

Après débat, il est procédé au vote à main levée :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 4

Le conseil municipal :

DECIDE de soumettre à permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sur tout le territoire de la commune.

AUTORISE madame le maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre tous les membres présents.

Fait à Lissieu, le 31 août 2020

Charlotte GRANGE
Maire

